

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 25 FEVRIER 2020

Date de convocation	19/02/2020
Nombre de conseillers en exercice	42
Nombre de conseillers présents	31
Votes par procuration	8
Votes exprimés	39

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq février à 20h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Causse à l'Aubrac s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à 12310 PALMAS D'AVEYRON, sous la présidence de M. Jean-Paul PEYRAC Président.

#### Présents :

**BERTHOLENE:** Mmes isabelle POIRIER, Hélène VAYSSIERE **CAMPAGNAC:** Eliane LABEAUME, **CASTELNAU DE MANDAILLES:** MM. Mathieu ANGLADE, Gérard TARAYRE **GAILLAC D'AVEYRON :** M. Michel MERCADIER , **LA CAPELLE BONANCE :** M. Jean-Louis SANNIE, **LAISSAC SEVERAC L'EGLISE:** Mmes et MM. Mireille GALTIER, David MINERVA, Françoise RIGAL, Jean-François VIDAL, **PALMAS D'AVEYRON:** M. Jean-Paul PEYRAC, **PIERREFICHE:** M. Gérard MAJOREL, **PRADES D'AUBRAC:** André POURCEL, **POMAYROLS :** Mme Christine VERLAGUET, **SAINTE EULALIE D'OLT:** **SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC:** Mme et MM. Marc BORIES, Odette LAGARRIGUE, **SAINT LAURENT D'OLT :** MM. Alain VIOLAC, Robert VAYSSE, **SAINT MARTIN DE LENNE :** M. Sébastien CROS, **SAINT SATURNIN DE LENNE :** **SEVERAC D'AVEYRON :** Mmes et MM. Mélanie BRUNET, Thérèse CASAGRANDE, Marie-Claire COUDERC, Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC, camille GALIBERT, Georgette LACOSTE, Jérôme de LESCURE, Florence RAYNAL, Alain GAL, Raymond GUITARD, **VIMENET :** Mme Nathalie RICARD.

#### Excusés :

#### Absents :

MM. Gérard AFFRE, Christian DELMAS, Jean-Pierre NIEL

#### Excusés avec pouvoirs :

M. Michel BAYOL qui a donné procuration à M. Marc BORIES  
M. Patrick BLANC qui a donné procuration à Mme Odette LAGARRIGUE  
Mme Evelyne GINESTY BRESSOLIS qui a donné procuration à Mme Mireille GALTIER  
M. Yves KLEIN qui a donné procuration à M. Jean-François VIDAL  
M. Jean-Michel LADET qui a donné procuration à Mme Eliane LABEAUME,  
M. Gérard LEMAIRE qui a donné procuration à Jean-Paul PEYRAC  
M. Jacques MAISONABE a donné pouvoir à Mme Isabelle POIRIER  
M. Christian NAUDAN qui a donné procuration à David MINERVA

#### Secrétaire de séance :

M. Gérard MAJOREL

## 02. Fiscalité locale

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le Président

Alors même que l'état des bases applicables à la communauté de commune ne sera pas connu avant plusieurs semaines, il est proposé aux conseillers communautaires de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale ni même les taux de la taxe OM.

La variation des bases, telle que décidée par l'Etat sera de 0.9% sur la TH et de 1.2% sur les autres taxes.

Il est rappelé que les taux de TEOM ont été lissés sur 10 ans, conformément à la délibération du 25 septembre 2018 avec un taux cible à 12.45%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Arrête les taux suivants pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Commune	Zone intercommunale	Taux 2019	Zone <i>Infra communale</i>	Taux 2020
BERTHOLENE	05	13.62	<i>P</i>	13,49%
CAMPAGNAC	04	12.25	<i>P</i>	<b>12,27%</b>
LA CAPELLE BONANCE	04	12.25	<i>P</i>	<b>12,27%</b>
CASTELNAU DE MANDAILLES	03	6.28	<i>P</i>	<b>6,96%</b>
GAILLAC D'AVEYRON	05	13.62	<i>P</i>	<b>13,49%</b>
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE	05	13.62	<i>P</i>	<b>13,49%</b>
PALMAS D'AVEYRON	05	13.62	<i>P</i>	<b>13,49%</b>
PIERREFICHE	03	6.28	<i>P</i>	<b>6,96%</b>
POMAYROLS	03	6.28	<i>P</i>	<b>6,96%</b>
PRADES D'AUBRAC	03	6.28	<i>P</i>	<b>6,96%</b>
SAINTE EULALIE	02	8.30	<i>P</i>	<b>8,76%</b>
SAINTE GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	01	11.32	<i>P</i>	<b>11,44%</b>
SAINTE GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	02	8.30	<i>RA</i>	<b>8,76%</b>
SAINTE GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	03	6.28	<i>RB</i>	<b>6,96%</b>
SAINTE LAURENT D'OLT	04	12.25	<i>P</i>	<b>12,27%</b>
SAINTE MARTIN DE LENNE	04	12.25	<i>P</i>	<b>12,27%</b>
SAINTE SATURNIN DE LENNE	04	12.25	<i>P</i>	<b>12,27%</b>

SEVERAC D'AVEYRON	06	14.29	P	14,09%
VIMENET	05	13.62	P	13,49%

- Arrête les taux cibles de TFB, FB, CFE suivants pour 2020 :
  - Taxe sur le foncier bâti : 8.59%
  - Taxe sur le foncier non bâti : 35.66%
  - Cotisation foncière des entreprises : 30.77%

## 02.compte administratif 2019- budget principal

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget général synthétisé comme suit :

<b>Communauté de communes des Causes à l'Aubrac</b>			
<b>Compte administratif 2019</b>			
<b>Budget général</b>			
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	Report		467 333,81
	Opérations réelles	7 495 637,39	8 856 027,77
	Opérations d'ordre	320 059,97	121 567,88
	Total	7 815 697,36	9 444 929,46
	<b>Résultat</b>		<b>1 629 232,10</b>
Investissement	Report	102 366,22	
	Opérations réelles	3 621 357,92	2 963 451,14
	Opérations d'ordre	121 567,88	320 059,97
	Total	3 845 292,02	3 283 511,11
	<b>Résultat</b>	<b>561 780,91</b>	
<b>Résultat général</b>			<b>1 067 451,19</b>

Fait et délibéré à PALMAS D'AVEYRON,  
Le 25 février 2020

**03.compte administratif 2019**  
**Budget maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe - maison médicale LAISSAC SEVERAC L'EGLISE</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report	2 415,41	0,00
	opérations relles	100 928,93	110 495,97
	opérations d'ordre	37,20	
	<b>total</b>	<b>103 381,54</b>	<b>110 495,97</b>
	<b>résultat</b>		<b>7 114,43</b>
<b>investissement</b>	report	53 927,21	
	opérations relles	34 837,04	82 496,79
	opérations d'ordre		37,20
	<b>total</b>	<b>88 764,25</b>	<b>82 533,99</b>
	<b>résultat</b>	<b>-6 230,26</b>	
<b>résultat général</b>			<b>884,17</b>

**04.compte administratif 2019**  
**Budget annexe maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT synthétisé comme suit :
- 

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe - maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	16 715,58	11 262,00
	opérations d'ordre	1 213,00	
	<b>total</b>	<b>17 928,58</b>	<b>11 262,00</b>
	<b>résultat-déficitaire</b>	<b>-6 666,58</b>	
<b>investissement</b>	report	59 492,03	
	opérations relles	12 046,34	66 841,07
	opérations d'ordre		1 213,00
	<b>total</b>	<b>71 538,37</b>	<b>68 054,07</b>
	<b>résultat-</b>	<b>-3 484,30</b>	
<b>résultat général</b>		<b>-10 150,88</b>	

**05.compte administratif 2019**  
**Budget annexe atelier relais**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de l'atelier relais synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe batiment relais</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	11 962,67	18 551,89
	opérations d'ordre		
	<b>total</b>	<b>11 962,67</b>	<b>18 551,89</b>
	<b>résultat-déficitaire</b>		<b>6 589,22</b>
<b>investissement</b>	report	28 728,11	
	opérations relles	16 337,73	32 595,73
	opérations d'ordre		
	<b>total</b>	<b>45 065,84</b>	<b>32 595,73</b>
	<b>résultat- déficitaire</b>	<b>-12 470,11</b>	
<b>résultat général</b>		<b>-5 880,89</b>	

**06.compte administratif 2019**  
**Budget annexe assainissement non collectif du Laissagais**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement non collectif du Laissagais synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe - service public d'assainissement non collectif laissac</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		9 669,83
	opérations relles	6 810,00	
	opérations d'ordre	4 264,74	1 572,60
	<b>total</b>	<b>11 074,74</b>	<b>11 242,43</b>
	<b>résultat</b>		<b>167,69</b>
<b>investissement</b>	report		2 076,56
	opérations relles		1 532,13
	opérations d'ordre	1 572,60	4 264,74
	<b>total</b>	<b>1 572,60</b>	<b>7 873,43</b>
	<b>résultat-</b>		<b>6 300,83</b>
<b>résultat général</b>			<b>6 468,52</b>

**07.compte administratif 2019**  
**Budget annexe assainissement non collectif de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement non collectif de Saint Geniez synthétisé comme suit :

<b>Communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>Budget annexe - service public d'assainissement non collectif SAINT GENIEZ</b>			
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	Report		2 582,50
	Opérations réelles	69 164,39	72 440,36
	Opérations d'ordre	1 946,00	1 553,00
	<b>Total</b>	<b>71 110,39</b>	<b>76 575,86</b>

	<b>Résultat</b>		<b>5 465,47</b>
<b>Investissement</b>	Report	5 003,52	
	Opérations réelles		6 127,19
	Opérations d'ordre	1 553,00	1 946,00
	Total	<b>6 556,52</b>	<b>8 073,19</b>
	<b>résultat-</b>		<b>1 516,67</b>
<b>Résultat général</b>			<b>6 982,14</b>

**08.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe zone d'activité économique de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	840,00	98 436,80
	opérations d'ordre	12 992,23	
	total	<b>13 832,23</b>	<b>98 436,80</b>
	<b>résultat</b>		<b>84 604,57</b>
<b>investissement</b>	report		67 007,77
	opérations relles	80 000,00	
	opérations d'ordre		12 992,23
	total	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>résultat général</b>			<b>84 604,57</b>

**09.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE du Tumulus**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique du Tumulus synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe - zone d'activité du Tumulus</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	7 486,14	
	opérations d'ordre	242 107,01	249 583,72
	total	<b>249 593,15</b>	<b>249 583,72</b>
	<b>résultat-déficitaire</b>	<b>-9,43</b>	
<b>investissement</b>	report	45 251,66	
	opérations relles	23 087,49	4 114,49
	opérations d'ordre	242 107,01	234 630,30
	total	<b>310 446,16</b>	<b>238 744,79</b>
	<b>résultat- déficitaire</b>	<b>-71 701,37</b>	
<b>résultat général</b>		<b>-71 710,80</b>	

**10.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE du Martéliez 2**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique du Martéliez 2 synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe - zone d'activité Marteliez 2</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	389,23	97 929,00
	opérations d'ordre	131 819,30	386,96
	<b>total</b>	<b>132 208,53</b>	<b>98 315,96</b>
	<b>résultat-déficitaire</b>	<b>-33 892,57</b>	
<b>investissement</b>	report	78 690,49	
	opérations relles	26 245,72	
	opérations d'ordre		131 432,34
	<b>total</b>	<b>104 936,21</b>	<b>131 432,34</b>
	<b>résultat</b>		<b>26 496,13</b>
<b>résultat général</b>		<b>-7 396,44</b>	

**11.compte administratif 2019  
Budget annexe ZAE du Lauradou**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique du Lauradou synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe - zone d'activité du Lauradou</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	236 970,70	71 231,30
	opérations d'ordre		165 739,40
	<b>total</b>	<b>236 970,70</b>	<b>236 970,70</b>
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>investissement</b>	report	165 739,40	
	opérations relles	71 231,30	
	opérations d'ordre	165 739,40	236 970,70
	<b>total</b>	<b>402 710,10</b>	<b>236 970,70</b>
	<b>résultat- déficitaire</b>	<b>-165 739,40</b>	
<b>résultat général</b>		<b>-165 739,40</b>	

**12.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE des Combes**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique des Combes synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe - zone d'activité des combes</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations réelles	13 190,00	
	opérations d'ordre	93 310,43	106 500,43
	<b>total</b>	<b>106 500,43</b>	<b>106 500,43</b>
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>investissement</b>	report	93 310,43	
	opérations réelles		
	opérations d'ordre	106 500,43	93 310,43
	<b>total</b>	<b>199 810,86</b>	<b>93 310,43</b>
	<b>résultat- déficitaire</b>	<b>-106 500,43</b>	
<b>résultat général</b>		<b>-106 500,43</b>	

**13.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE le Pla d'Aveyron**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique du Pla d'Aveyron synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe zone d'activité économique ZAE dU PLA D'EVERYON</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	4 765,18	
	opérations d'ordre	260 113,94	264 855,65
	<b>total</b>	<b>264 879,12</b>	<b>264 855,65</b>
	<b>résultat</b>	<b>-23,47</b>	
<b>investissement</b>	report	149 562,33	
	opérations relles	17 244,09	
	opérations d'ordre	260 113,94	255 372,23
	<b>total</b>	<b>426 920,36</b>	<b>255 372,23</b>
	<b>résultat</b>	<b>-171 548,13</b>	<b>0,00</b>
<b>résultat général</b>		<b>-171 571,60</b>	

**14.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE zone d'activité économique du Marteliez 1**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique du Marteliez 1 (Ancienne ZAD) synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe zone d'activité économique ZAE les Martéliez1</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	61 200,00	
	opérations d'ordre		61 200,00
	<b>total</b>	<b>61 200,00</b>	<b>61 200,00</b>

	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	
	report		
	opérations relles		61 200,00
<b>investissement</b>	opérations d'ordre	61 200,00	
	<b>total</b>	<b>61 200,00</b>	<b>61 200,00</b>
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>résultat général</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**15.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE zone d'activité économique de Ménaldesque**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique de Ménaldesque (Ancienne ZAD) synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe zone d'activité économique ZAE de Ménaldesque</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
	report		
	opérations relles	504 000,00	
<b>fonctionnement</b>	opérations d'ordre		504 000,00
	<b>total</b>	<b>504 000,00</b>	<b>504 000,00</b>
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	
	report		
	opérations relles		504 000,00
<b>investissement</b>	opérations d'ordre	50 400,00	
	<b>total</b>	<b>504 000,00</b>	<b>504 000,00</b>
	<b>résultat</b>		<b>0,00</b>
<b>résultat général</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**16.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE zone d'activité économique de Roumagnac**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique de Roumagnac (Ancienne ZAD) synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causse à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe zone d'activité économique ZAE de Roumagnac</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations réelles	187 200,00	
	opérations d'ordre		187 200,00
	<b>total</b>	<b>187 200,00</b>	<b>187 200,00</b>
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>investissement</b>	report		
	opérations réelles		187 200,00
	opérations d'ordre	187 200,00	
	<b>total</b>	<b>187 200,00</b>	<b>187 200,00</b>
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>résultat général</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**17.compte administratif 2019**  
**Budget annexe ZAE zone d'activité économique de la Tricouze**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. Alain VIOULAC

M. Alain VIOULAC, 2<sup>ème</sup> vice-président expose les résultats comptables de l'exercice 2019 en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activité économique de la Tricouze synthétisé comme suit :

<b>communauté de communes des Causses à l'Aubrac</b>			
<b>compte administratif</b>			<b>2019</b>
<b>budget annexe- ZA la Tricouze</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>fonctionnement</b>	report		
	opérations relles	153,66	19 899,00
	opérations d'ordre	115 125,56	
	total	115 279,22	19 899,00
	<b>résultat</b>	<b>-95 380,22</b>	
<b>investissement</b>	report	102 163,87	
	opérations relles	12 961,69	
	opérations d'ordre		115 125,56
	total	115 125,56	115 125,56
	<b>résultat-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>résultat général</b>		<b>-95 380,22</b>	

**18.compte de gestion 2019**  
**Budget général**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget général n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget général dressé par Mme la Trésorière.

<p style="text-align: center;"><b>19.compte de gestion 2019</b> <b>Budget annexe spanc laissac</b></p>
--

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif du Laissagais n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe du service d'assainissement non collectif du Laissagais dressé par Mme la Trésorière.

<p style="text-align: center;"><b>20.compte de gestion 2019</b> <b>Budget annexe Bâtiment relais</b></p>
--

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'atelier relais n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe du bâtiment relais dressé par Mme la Trésorière.

<p style="text-align: center;"><b>22.compte de gestion 2019</b> <b>Budget annexe maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE</b></p>
--

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE dressé par Mme la Trésorière.

**22.compte de gestion 2019**  
**Budget annexe spanc Saint Geniez**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif de Saint Geniez n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe du service d'assainissement non collectif de Saint Geniez dressé par Mme la Trésorière.

**23.compte de gestion 2019**  
**Budget annexe maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT dressé par Mme la Trésorière.

<b>24.compte de gestion 2019</b> <b>Budget annexe ZAE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC</b>
---

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC dressé par Mme la Trésorière.

<b>25.compte de gestion 2019</b> <b>Budget annexe ZAE les Combes</b>
---

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE les Combes n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE les Combes dressé par Mme la Trésorière.

<b>26.compte de gestion 2019</b> <b>Budget annexe ZAE le Martéliez 2</b>
---

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE le Martéliez 2 n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE le Martéliez 2 dressé par Mme la Trésorière.

**27.compte de gestion 2019**  
**Budget annexe ZAE le Tumulus 2**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE le Tumulus 2 n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE le Tumulus 2 dressé par Mme la Trésorière.

**28.compte de gestion 2019**  
**Budget annexe ZAE le Pla d'Aveyron**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE le Pla d'Aveyron n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE le Pla d'Aveyron dressé par Mme la Trésorière.

<b>29.compte de gestion 2019</b> <b>Budget annexe ZAE de la Tricouse</b>
---

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de la Tricouse n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de la Tricouse dressé par Mme la Trésorière.

Le Président

Jean-Paul PEYRAC

Certifié exécutoire

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de la Tricouse n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de la Tricouse dressé par Mme la Trésorière.

<b>30.compte de gestion 2019</b> <b>Budget annexe ZAE de Ménaldesque</b>
---

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de Ménaldesque n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de Ménaldesque dressé par Mme la Trésorière.

**31.compte de gestion 2019**  
**Budget annexe ZAE de Roumagnac**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de Roumagnac n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE de Roumagnac dressé par Mme la Trésorière.

**32.compte de gestion 2019**  
**Budget annexe ZAE du Martéliez 1**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE du Martéliez 1 n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE du Martéliez 1 dressé par Mme la Trésorière.

<b>33.compte de gestion 2019 Budget annexe ZAE le Lauradou</b>
--

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue le reflet comptable des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE le Lauradou n'appelle ni observations ni réserves de la part de l'exécutif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de la ZAE le Lauradou dressé par Mme la Trésorière.

<b>34. Affectation du résultat de clôture 2019 - budget annexe SPANC LAISSAC</b>
--

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PEYRAC,

Après avoir rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe SPANC Laissac,  
Rappelant que les résultats du compte administratif sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Madame la Trésorière,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 167,69 €

**Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat de clôture d'exploitation 2019 comme suit :**

**Pour mémoire prévisions budgétaires 2019**

(023 - 021 virement à la section d'investissement) : 3 667,69 €

**Détermination du résultat à affecter :**

Report à nouveau ( 002 de l'exercice) : 9 669,83 €

Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 : -9 502,14 €

**Total à affecter : 167,69 €**

**Besoin de financement d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement 2019 avec Report 2018 : 6 300,83 €

Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2019 :néant

Besoin de Financement de la section d'investissement : néant

**DECISION SUR L'AFFECTION :**

**Soit total affectation en section d'investissement (1068) =0,00 €**

**Affectation en report à nouveau (002) =167,69 €**

**35. Affectation du résultat de clôture 2019 - budget annexe SPANC ST GENIEZ**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PEYRAC,  
Après avoir rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe SPANC St Geniez,  
Rappelant que les résultats du compte administratif sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Madame la Trésorière,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 5 465,47€.

**Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat de clôture d'exploitation 2019 comme suit :**

**Pour mémoire prévisions budgétaires 2019**

(023 - 021 virement à la section d'investissement) : 5 714,50 €

**Détermination du résultat à affecter :**

Report à nouveau ( 002 de l'exercice) : 2 582,50 €

Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 : 2 882,97 €

**Total à affecter : 5 465,47 €**

**Besoin de financement d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement 2019 avec Report 2018 : 1 516,67 €

Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2019 : néant

Besoin de Financement de la section d'investissement : néant

**DECISION SUR L'AFFECTATION :**

**Soit total affectation en section d'investissement (1068) =0,00 €**

**Affectation en report à nouveau (002) =5 465,47 €**

**36. Affectation du résultat de clôture 2019 -  
budget annexe maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PEYRAC,  
Après avoir rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe  
maison médicale de LAISSAC,

Rappelant que les résultats du compte administratif sont en parfaite concordance avec ceux du  
compte de gestion de Madame la Trésorière,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de clôture de -6 668,58 €

**Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat de clôture d'exploitation 2019 comme suit :**

**Pour mémoire prévisions budgétaires 2019**

(023 - 021 virement à la section d'investissement) : 7 235,96 €

**Détermination du résultat à affecter :**

Report à nouveau (002 de l'exercice) : néant

Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 : -6 668,58 €

**Total à affecter : -6 668,58 €**

**Besoin de financement d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement 2019 avec Report 2018 : -3 484,30 €

Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2019 :néant

Besoin de Financement de la section d'investissement : -3 484,30 €

**DECISION SUR L' AFFECTATION :**

Soit total affectation en section d'investissement (1068) = 0,00 €

Affectation en report à nouveau (002) = -6 668,58 €

<b>37. Affectation du résultat de clôture 2019 - budget annexe maison médicale de LAISSAC</b>
---

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PEYRAC,  
Après avoir rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe maison  
médicale de LAISSAC,

Rappelant que les résultats du compte administratif sont en parfaite concordance avec ceux du  
compte de gestion de Madame la Trésorière,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de  
7114,43 €.

**Pour mémoire prévisions budgétaires 2019 :**

(023 - 021 virement à la section d'investissement) : 10 372,72 €

**Détermination du résultat à affecter :**

Report à nouveau ( 002 de l'exercice) : -2 415,41 €

Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 : 9 529,84 €

**Total à affecter : 7 114,43 €**

**Besoin de financement d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement 2019 avec Report 2018 : -6 230,26 €

Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2019 : néant

Besoin de Financement de la section d'investissement : -6 230,26 €

**DECISION SUR L' AFFECTATION :**

Soit total affectation en section d'investissement (1068) = 6 230,26 €

Affectation en report à nouveau (002) = 884,17 €

### 38. Affectation du résultat de clôture 2019 - budget annexe Bâtiment Relais

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PEYRAC,  
Après avoir rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Bâtiment Relais,  
Rappelant que les résultats du compte administratif sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Madame la Trésorière,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de : 6 589,22 €

Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat de clôture d'exploitation 2019 comme suit :

**Pour mémoire prévisions budgétaires 2019**

(023 - 021 virement à la section d'investissement) : 9 832,26 €

**Détermination du résultat à affecter :**

Report à nouveau ( 002 de l'exercice) : néant

Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 : 6 589,22 €

**Total à affecter : 6 589,22 €**

**Besoin de financement d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement 2019 avec Report 2018 : -12 470,11 €

Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2019 :néant

Besoin de Financement de la section d'investissement : -12 470,11 €

**DECISION SUR L'AFFECTATION :**

Soit total affectation en section d'investissement (1068) =6 589,22 €

Affectation en report à nouveau (002) =0,00 €

### 39. Affectation du résultat de clôture 2019 - budget principal

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PEYRAC,  
Après avoir rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la communauté de communes des causses à l'Aubrac  
Rappelant que les résultats du compte administratif sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Madame la Trésorière,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 1 629 232,10 €.

**Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat de clôture d'exploitation 2019 comme suit :**

**Pour mémoire prévisions budgétaires 2019**

(023 - 021 virement à la section d'investissement) : 1 404 736,81 €

**Détermination du résultat à affecter :**

Report à nouveau ( 002 de l'exercice) : + 467 333,81 €  
 (Excédent ou déficit antérieur reporté)  
 Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 : + 1 161 898,29 €  
 Total à affecter : **+1 629 232,10 €**

**Besoin de financement d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement 2019 avec Report 2018 : - 561 780,91 €  
 Solde des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2019 : - 667 934,14 €  
 Besoin de Financement de la section d'investissement : - 1 229 715,05 €

**DECISION SUR L' AFFECTATION :**

**Soit total affectation en section d'investissement (1068) = 1 229 715,05 €**

**Affectation en report à nouveau (002) = + 399 517,05 €.**

<p><b>40- vote budget 2020</b>  <b>budget annexe maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT</b></p>
---

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget annexe 2020 maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 026.53	28 026.53
Investissement	75 480.85	75 480.85
Total	103 507.38	103 507.38

**41- vote budget 2020**  
**Budget annexe du bâtiment relais**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de l'atelier relais.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de l'atelier relais pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 774	18 774
Investissement	38 109.50	38 109.50
Total	56 883.50	56 883.50

**42- vote budget 2020**  
**Budget annexe du SPANC**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget annexe 2020 du SPANC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe 2020 du SPANC, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	41 799.16	41 799.16
Investissement	32 359.66	32 359.66
Total	74 158.82	74 158.82

**43- vote budget 2020**  
**Budget annexe extension de la ZAE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget annexe 2020 ZAE de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe extension de la ZAE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	410 664	410 664
Investissement	205 332	205 332
Total	615 996	615 996

**44- vote budget 2020**  
**Budget annexe de la ZAE du Tumulus 2**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAE du Tumulus 2

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAE du TUMULUS 2 pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	488 708,89	488 708,89
Investissement	486 043,50	486 043,50
Total	974 752,39	974 752,39

**45- vote budget 2020**  
**Budget annexe de la ZAE du Lauradou**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAE du Lauradou.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAE du Lauradou pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	333 484.80	333 484.80
Investissement	332 481.80	332 481.80
Total	665 966.60	665 966.60

**46- vote budget 2020**  
**Budget annexe de la ZAE des Combes**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAE des Combes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAE des Combes pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 187 638.86	1 187 638.86
Investissement	700 319,86	700 319,86
Total	1 887 958,72	1 887 958,72

**47- vote budget 2020**  
**Budget annexe de la ZAE les Martéliez 2**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAE des Martéliez 2 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAE des Martéliez 2 pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 027 .47	34 027 .47
Investissement	26 496.13	26 496.13
Total	60 523.60	60 523.60

**48- vote budget 2020**  
**Budget annexe de la ZAE la Tricouse**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAE la Tricouse :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAE de la Tricouse pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	95 380.22	95380.22
Investissement	0	0
Total	95 380.22	95 380.22

**49- vote budget 2020**  
**Budget annexe de la ZAE la Pla d'aveyron**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAE la Pla d'aveyron :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAE du Pla d'aveyron pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	532 085.56	532 085.56
Investissement	524 172.88	524 172.88
<b>Total</b>	<b>1 056 258.44</b>	<b>1 056 258.44</b>

**50- vote budget 2020**  
**Budget annexe de la ZAE le Martéliez 1**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAD le Martéliez 1 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAE le Martéliez 1 (ancienne ZAD) pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	170 408	170 408
Investissement	146 404	146 404
<b>Total</b>	<b>316 812</b>	<b>316 812</b>

**51- vote budget 2020**  
**Budget annexe de la ZAE de Roumagnac**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAE de Roumagnac (ancienne ZAD) :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAD Roumagnac pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	374 404	374 404
Investissement	374 402	374 402
<b>Total</b>	<b>748 806</b>	<b>748 806</b>

**52- vote budget 2020**  
**Budget annexe ZAE du Ménalesque**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020 de la ZAD du Ménalesque.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la ZAD du Ménalesque pour 2020, synthétisé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 008 004	1 008 004
Investissement	1 008 002	1 008 002
<b>Total</b>	<b>2 016 006</b>	<b>2 016 006</b>

**53- vote budget 2020- budget général**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Par 38 voix pour

Et une voix contre ( M. jean louis SANNIE)

- Arrête le budget 2020 pour le budget principal, synthétisé comme suit :

<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>				
	<b>DEPENSES REELLES</b>			<b>RECETTES REELLES</b>
c011	charges à caractère général	2 474 969,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses
C 012	charges de personnel	1 748 459,12		
L 014	Atténuations de produits	1 773 779,00	73	Impôts et taxes
			74	Dotations et participations
63	Impôts, taxes et versements assimilés			
65	Autres charges de gestion courante	1 765 002,07	75	Autres produits de gestion courante
66	Charges financières	228 639,46	L 013	Atténuations de charges
67	Charges exceptionnelles	200,00		
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers
			77	produits exceptionnels
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	53 000,00		
L 002	Résultats 2019 S.F. reportés		L 002	Résultats 2019 S.F. reportés
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8044 048,65</b>		<b>Total recettes réelles</b>
				<b>9 325 904,12</b>
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>RECETTES D'ORDRE</b>
L 023	Virement à la S.I.	987 376,00		
O42	Op. ordre transfert entre sections	456 518,47	O42	Op. ordre transfert entre sections
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 443 894,47</b>		<b>Total recettes d'ordre</b>
				<b>162 039,00</b>
	<b>total des dépenses réelles et d'ordre</b>	<b>9 487 943,12</b>		<b>Total des recettes réelles et d'ordre</b>
				<b>9 487 943,12</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
1641	emprunt court		10222	F.C. T.V.A.	1 002 677,03
1641	Emprunts en euro	777 185,00	10223	TA	
16878	Autres dettes				
			1068	Excédents fonctionnement capitalisés	1 229 715,05
165	dépôt et cautionnement	12815,00	13	Subventions	1 814 758,38
20	Immobilisations incorporelles				
2041	Subvention d'équipement aux organismes publics		1641	Emprunts en euro	2 007 861,60
21	Immobilisations corporelles	5 337 071,48	1641	emprunt court terme	
23	Immobilisations en cours			autre immobilisation financière	30 072,00
276	autre créance immobilisée	0,00	276		0,00
					0,00
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	60 000,00			
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>6 187 071,48</b>	<b>Total recettes réelles</b>		<b>6 085 084,06</b>
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
			O21	Virement de la S.F.	987 376,00
*040			024	Vente	13 584,00
O40	Op. ordre transfert entre sections	125 776,00	O40	Op. ordre transfert entre sections	456 518,47
41	Op. ordre patrimoniales	307 726,56	O41	Op. ordre patrimoniales	307 726,56
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>433 502,56</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>1 765 205,03</b>
<b>Total dépenses réelles et d'ordre</b>		<b>6 620 574,04</b>	<b>Total recettes réelles et d'ordre</b>		<b>7 850 289,09</b>
L 001	Solde S.I. reporté	561 780,91	L 001	Solde S.I. reporté	
	Restes à réaliser N-1	1 410 305,84		Restes à réaliser N-1	742 371,70
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>8 592 660,79</b>	<b>Total recettes d'investissement cumulées</b>		<b>8 592 660,79</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>18 080 603,91</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>18 080 603,91</b>

### 54- vote budget 2020 budget annexe maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Après avoir examiné l'ensemble des crédits prévus en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement, par opération, le Président propose de voter le budget annexe 2020 maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête le budget annexe de la maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE pour 2020, synthétisé comme suit :
-

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 905.20	97 905 20
Investissement	105 684.06	105 684.06
Total	203 589.26	203 589.26

## 55 . habitat attribution d'aides

Nomenclature : 8.5

Rapporteur : Mme Georgette LACOSTE

Il est proposé au conseil communautaire de statuer sur les demandes d'aides à l'habitat émanant de particuliers.

La commission habitat s'est réunie le 5 février 2020.

Dossier 1 : une maison locative située dans le centre du bourg de Gaillac d'Aveyron. Pour un montant de travaux de 8.895,90 €HT (remplacement de l'intégralité des fenêtres et des volets).

Dispositif : mise en location.

Montant sollicité : 1.779,18€

Avis favorable de la commission habitat.

Dossier 2 :

Une résidence principale pour un montant de travaux est de 14.685,57€ HT.

Travaux : isolation de leur maison par l'extérieur.

Dispositif : transition énergétique

Montant sollicité : 500€

Avis favorable de la commission habitat.

Dossier 3 :

Une résidence principale à PIERREFICHE d'OLT

Travaux : remplacement d'un chauffage au duel par une pompe à chaleur air/eau). Le montant des travaux est de 12.796,21€ HT.

Montant sollicité : 500€

Dispositif : transition énergétique

Avis favorable de la commission habitat

**Dossier 4 :**

Une résidence principale à PALMAS D'AVEYRON

Travaux : de modification de la cuisine et ses équipements sanitaires aux PMR (personnes à mobilité réduite).

Aide sollicitée : 624,45€

Dispositif : accessibilité

Avis favorable de la commission habitat

Dossier 5 :

un immeuble situé 9 Avenue Pierre Séward à Sévérac d'Aveyron, immeuble abritant la Banque Populaire. La façade a été qualifiée de « moyenne » par le diagnostic.

Travaux : remplacement des fenêtres des gardes corps, du crépi.

Montant des travaux : 42.646,38€ HT pour tout l'immeuble. Le demandeur détient 120/1000èmes de propriété, sa quote part sur la dépense éligible est de 4.639,70€HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une aide de la Région Occitanie dans le cadre du programme Bourg Centre au double de la participation de la communauté de communes.

L'aide sollicitée : 1.050€.

Dispositif : façade

Avis favorable de la commission habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu le règlement d'aides aux particuliers en matière d'habitat approuvé par le Conseil Communautaire le 26 juin 2019,

Vu le rapport de la commission habitat du 5 février 2020,

- Décide d'attribuer les aides sollicitées soit 4453.63 €
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2020
- Autorise le Président à signer tous documents y relatifs (convention d'attribution) .

## 56 . vente de matériel

Nomenclature : 3.2

Rapporteur : M. le Président ,

Il est proposé au conseil communautaire de vendre une ancienne machine à compacter les cartons propriété de la communauté de communes et inutilisée à INTERMARCHE. Il est proposé de céder ce matériel pour la somme de 1500 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide la cession de la machine à carton à INTERMARCHE
- Fixe à 1500 euros le prix de ce matériel

## 57. contrat de rivière 2020-2024 du Lot amont Approbation

Nomenclature : 8.8

Rapporteur : M. le Président ,

Le Syndicat mixte Lot Dourdou (SMLD) a engagé la préparation du contrat de rivière dans le but de mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Lot amont, approuvé en 2015.

Le contrat de rivière est un outil à caractère opérationnel qui planifie les principales actions à réaliser à l'échelle du bassin versant sur une période de 5 ans.

Élaboré dans le cadre d'une large concertation, le projet de contrat de rivière du Lot Amont, prévu sur la période 2020-2024 comprend des opérations sous maîtrise d'ouvrage de diverses structures (communes, communautés de communes, syndicats, Parc national, fédérations de pêche, chambres d'agriculture, etc.).

Il se décline en six volets :

- Volet A - Préserver et améliorer la qualité de Veau (6 actions),
- Volet B1 - Restaurer et préserver les milieux aquatiques (6 actions),
- Volet B2 - Assurer la prévention contre les inondations,
- Volet B3 - Contribuer à la gestion de la ressource en eau (3 actions),
- Volet B4 - Sécuriser et valoriser les loisirs aquatiques,
- Volet C - Gouvernance, suivi du contrat de rivière et actions de sensibilisation.

Les actions du Contrat de rivière ont été priorisées en fonction des objectifs inscrits au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré par les services de l'État et concourant à atteindre le bon état des masses d'eau,

Ce sont ces actions, jugées prioritaires, qui feront l'objet d'une contractualisation, et qui représentent un montant global de 5 238 100 €. Un plan de financement a été élaboré avec les partenaires financiers et des maîtres d'ouvrage pour chaque opération. Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles.

Les autres actions complémentaires, qui ne sont pas retenues dans le document contractuel mais qui figurent néanmoins dans le présent Contrat de rivière, représentent un montant global de 18 126 866 €.

Les opérations d'investissements concernent essentiellement le bassin amont du Lot en Lozère avec un effort important sur l'assainissement collectif. Ces actions concourent à l'amélioration de la qualité des eaux de la rivière Lot.

Pendant les 5 années de ce contrat, la communauté de communes des Causses à l'Aubrac participera uniquement au fonctionnement du Syndicat mixte de la basse vallée Lot Dourdou -soit environ 1000 € / an sur le montant annuel de cotisation.

Tel qu'il a été transmis à la collectivité, le contrat de rivière ne prévoit pas de travaux sur le territoire, les travaux relevant de la gestion de la ripisylve, des embâcles, et des points d'abreuvement relevant d'un autre dispositif contractuel : le plan pluri annuel de gestion. :

## **58. zone d'activité de la Tricouse- travaux de remise en état d'une parcelle - protocole**

Nomenclature : 1.5

Rapporteur : M. le Président ,

La communauté de communes a vendu à une entreprise SCI LE CAPAYAN, une parcelle cadastrée ZL n° 37 dans la ZA de La TRICOUZE à Sévérac d'Aveyron en juin 2019.

L'entreprise a acquis cette parcelle pour y construire un bâtiment de stockage et un espace commercial.

La parcelle en question a servi de dépôt d'inertes pendant plusieurs années. Par conséquent la stabilité du sol, bien qu'ayant subi des travaux de remblaiement, se révèle, après étude, trop instable pour supporter la construction du bâtiment professionnel.

Il est proposé au conseil communautaire la conclusion d'un protocole transactionnel, au stade précontentieux pour acter les travaux de remise en état des travaux pour un montant de 8 976€ HT, à répartir entre les parties concernées.

Sous réserve d'une validation par les services de l'Etat, le protocole d'accord sera conclu entre la communauté de communes et l'acheteur de la parcelle concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Par 37 voix pour

Et 2 abstentions ( Mme Christine VERLAGUET , M. Robert VAYSSE)

- Décide de conclure un protocole transactionnel avec la SCI le Capayan par lequel les deux parties conviennent des modalités de prise en charge des travaux de terrassement pour la somme totale de 8 976 euros HT,
- Fixe à 5984 euros la participation finale de la communauté de communes,
- Autorise le Président à signer le protocole d'accord transactionnel.

### 59 . décisions prises par délégation

Nomenclature : 5.4

Rapporteur : M. le Président

Il est fait état des décisions prises par le Président en vertu des délégations qui lui ont été consenties par le conseil communautaire.

communauté de communes des Causses à l'Aubrac					
décisions prises par délégation					
n° marché	objet	détail	titulaire	montant HT	observations
2	maintenance des moyens de lutte contre l'incendie	Marché de services - Accord cadre à bons de commande 3 ans	ISOGARD	12 735,60	estimatif annuel
64	Mission SPS MAM de cruejouis		ZIEBA	1 440,00	
65	Contrôle technique MAM de Cruéjouis		APAVE	1 837,50	
66	Travaux d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles à Cruéjouis	Lot n° 1 : Démolition - Gros œuvre	Vicent Deltour	23 612,88	
67	Travaux d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles à Cruéjouis	Lot n° 2 : Charpente - Couverture	EURL Possémé	2 072,60	
68	Travaux d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles à Cruéjouis	Lot n° 3 : Menuiserie extérieure - Serrurerie	SARL Rouergue Aluminium	14 107,94	

69	Travaux d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles à Cruéjols	Lot n° 4 : Plâtrerie - Isolation	SARL Bouzat	10 739,00	
70	Travaux d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles à Cruéjols	Lot n° 5 : Menuiserie intérieure - Bardage	SARL Charrié	15 675,70	
71	Travaux d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles à Cruéjols	Lot n° 6 : Peinture - Revêtement de sol souple	SAS Gastion Père et Fils	6 969,66	
72	Travaux d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles à Cruéjols	Lot n° 7 : Electricité	William Pujol	10 989,00	
73	Travaux d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles à Cruéjols	Lot n° 8 : Plomberie - sanitaire - VMC	William Pujol	7 474,05	
74	MOE réfection pelouse stade de la Falque		SERI	27 720,00	
75	MOE MAM BERTHOLENE		ROZIER/GINI STY	16 250,00	
76	Création d'un acces et mise aux normes main courante Stade Roland Saules	Lot 1 : VRD	Conte et Fils / Conte TP	19 321,00	(offre de base + PSE Éventuelle)
77	Création d'un acces et mise aux normes main courante Stade Roland Saules	Lot 2 : Serrurerie	ID VERDE	23 867,02	(offre de base + PSE Éventuelle)
78	Misssion C SPS MAM ST LAURENT		ZD Formation	1 300,00	
79	Travaux Valorisation Vallée du Lot	Lot 01 : sentiers	Conte et fils/Conte TP	250 985	Consultation en finalisation
80	Travaux Valorisation Vallée du Lot	Lot 02 : aires d'accueil	Conte et fils/Conte TP	41 050,00	Consultation en finalisation
81	Réhabilitation et restructuration de la déchetterie de Sévérac	Lot 1 : Terrassement, voire & réseaux	Conte et Fils / Conte TP	299 951,60	Consultation en finalisation
82	Réhabilitation et restructuration de la déchetterie de Sévérac	Lot 2 : Equipement de quais et signalisations	SARL Métallerie Bourdoncle	52 391,30	Consultation en finalisation
83	Réhabilitation et restructuration de la déchetterie de Sévérac	Lot 3 : Démolition - Gros Oeuvre	CL Foulquier	42 971,15	Consultation en finalisation
84	Réhabilitation et restructuration de la déchetterie de Sévérac	Lot 4 : Charpente métallique et couverture	SARL Arnal et Geely	18 212,00	Consultation en finalisation
85	Réhabilitation et restructuration de la déchetterie de Sévérac	Lot 5 : Serrurie - Menuiserie	SARL Belaubre	13 470,00	Consultation en finalisation
86	Réhabilitation et restructuration de la déchetterie de Sévérac	Lot 6 : Electricité	SARL Molinié	13 783,54	Consultation en finalisation
87	Réhabilitation et restructuration de la déchetterie de Sévérac	Lot 7 : Plomberie	SARL Molinié	1 784,00	Consultation en finalisation
88	Acquisition d'un tractopelle d'occasion		France Négoce	39 500,00	

89	Réfection du terrain de football du stade de la Falque à St Geniez d'Olt	en cours			Consultation en analyse
90	Revetement de chaussée année 2019 lot N°1 secteur Olt Aubrac Lot et Serre	en cours			Consultation en analyse
91	Revetement de chaussée année 2019 lot N°2 secteur Laissagais Séveragais	en cours			Consultation en analyse
92	Marché de collecte du verre 2020 et suivants	en cours	Entreprise ARLES	54 € HT / Tonne collectée	Consultation en finalisation
93	Dalles bétons pour espaces conteneurs de collecte des déchets ménagers ,	Accord cadre bons de commande de 1 an renouvelable 1 fois 1 an	Conte et Fils	114 909, 38 € HT	Estimatif pour 1 an
94	Fournitures de palissades pour les Espaces conteneurs	Accord cadre bons de commande de deux ans	ESAT SEVE	208 433,2 € HT	Estimatif pour 2 ans
95	Mission Contrôle technique - PIMS + Espace Pulic communal		APAVE	20860	Consultation en Cours de finalisation
96	Mission C SPS - PIMS + Espce Public Communal				Consultation en Cours de finalisation

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

## 60 . Budget général - État du personnel

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

L'annexe C1 du budget est constituée de l'état du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Arrête l'état du personnel comme suit :

<b>EMPLOIS PERMANENTS - titulaires ou stagiaires</b>		
grade	Effectifs budgétaires	durée hebdomadaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché principal	1	35 h
Attaché principal	1	27 h
Rédacteur Principal 1ère classe	1	35 h
Rédacteur	1	35 h
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	35 h
Adjoint administratif	2	35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur	1	35 h
Technicien Principal 1ère classe	1	35 h
Agent de maîtrise principal	1	35h
Agent de maîtrise	1	35 h
Adjoint technique principal 1ère classe	4	35 h
Adjoint technique principal 2ème classe	7	35 h
Adjoint technique	13	35 h
Adjoint technique principal 2ème classe	1	28 h
Adjoint technique	1	8,5 h
<b>FILIERE CULTURE</b>		
Adjoint du patrimoine	1	35 h
<b>TOTAL titulaires</b>	<b>38</b>	
<b>EMPLOIS PERMANENTS - contractuels</b>		
Attaché CDD - 3 ans Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu' aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (fin contrat le 31/08/2021)	1	35 H
Adjoint Technique CDD- 1 an Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (fin contrat le 31/03/2020)	1	35 H
Adjoint Administratif CDD- 1 an Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (fin contrat le 01/04/2021)	1	17,5 / 35H
<b>TOTAL Agents contractuels de droit public sur un emploi permanent</b>	<b>3</b>	
<b>total général</b>	<b>41</b>	

## 61 . Développement économique- adhésion à la charte régionale

Nomenclature : 8.4

Rapporteur : M. Camille GALIBERT

Le *hub entreprendre* est une plateforme intranet digitale partagée entre le réseau des développeurs économiques, toutes structures confondues, et les porteurs de projet.

Le hub entreprendre a vocation à devenir un outil de référence pour le partage des informations et des éléments constitutifs des dossiers de financement Région. L'adhésion est gratuite, le fonctionnement également. La sécurité des données est garantie par la R2gion Occitanie dans le cadre de la RGPD.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la charte d'utilisation du HUB ENTREPRENDRE de la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Décide d'adhérer au dispositif du Hub entreprendre
- Valide les termes de la charte afférente
- Autorise le Président à signer ladite charte.

## 62 . subventions

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

L'annexe B 1.7 du budget est constituée du récapitulatif des subventions :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Arrête comme suit l'état des subventions pour l'année 2020 :

<b>SUBVENTIONS - 657 48</b>	<b>2020</b>
Office de Tourisme Intercantonal	320 000,00
AFR CRECHE LAISSAC	128 479,00
AFR Sévérac	267 738,00
Centre Social du Pays d'Olt (Contrat de projet / Contrat Enfance Jeunesse...)	209 000,00
CENTRE SOCIAL LAISSAGAIS	85 112,00
Espace Emploi Formation	23 350,00

Recyclerie (Association Marmotte pour l'Insertion)	6 000,00
La transformerie de Laissac	2 500,00
Amicale des Sapeurs Pompiers ST Geniez	1 800,00
SP Sévérac	3 500,00
Sapeurs pompiers LAISSAC	3 200,00
Sapeurspompiers ST LAURENT	1 200,00
Croix Rouge	3 600,00
ADMR Laissac	2 000,00
ADMR SEVERAC	2 000,00
ADMR CAMPAGNAC	3 500,00
ADMR ST COME	200,00
ADMR	7 500,00
ACTION 12	11 000,00
Ecurie des Marmots	1 000,00
ROC LAISSAGAIS	2 000,00
Association tradition en Aubrac	1 000,00
bœufs de noel	1 000,00
Les amis du PNR Aubrac	
Eleveur Race Aubrac	2 500,00
Moto club 12 - 3/4 J de l'Aveyron	0,00
Mémoire de Sévérac	2 500,00
Musique en vallée d'Olt - 2500 € demandés	3 000,00
Bretelles Festival	3 000,00
L'Eau et la Pierre	0,00
La route de l'occitanie	0,00
SIRVENTES	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 679,00</b>

**63- taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations- fixation du produit de la taxe 2020**

Nomenclature : 7.2

Rapporteur : M. le président

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018 instituant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (« GEMPI ») conformément au disposition de l'article 1530 bis du code général des impôts,

M. le Président rappelle que les dépenses relatives à la GEMAPI sont essentiellement couvertes par des attributions de compensations (AC) des communes au bénéfice de la communauté de communes suite au passage en FPU :

-AC Fixes pour la part fonctionnement des Syndicats Mixtes de Bassins Versants en charge des questions relatives à la GEMAPI

-AC révisables pour la part des travaux sous la maîtrise d'ouvrage des Syndicats Mixtes de Bassins Versants.

M. le Président précise en outre que le produit de cette taxe est limité à un plafond fixé à 40 € par habitant et que la taxe ne peut être supérieure aux dépenses de fonctionnement et d'investissement prévisionnelles de la GEMAPI.

Au titre de 2020, Monsieur le Président propose de retenir le montant de taxe suivant pour compenser les nouvelles dépenses de la GEMAPI non couvertes par les attributions de compensations :

TAXE GEMAPI	
Participation prévisionnelle 2020 au fonctionnement des Syndicats Mixtes de Bassins versants ( <i>en augmentation</i> )	+ 38 005,00
Evaluation du coût de gestion de la compétence GEMAPI en interne CCCA ( <i>Identique à 2019</i> )	+ 2 229,00
Déduction des parts de fonctionnement des Syndicats Mixtes de Bassins versants retenues aux communes au titre des attributions de compensations ( <i>montant rapport de CLECT</i> )	- 27 570,00
<b>Evaluation du produit de la Taxe GEMAPI 2020</b>	<b>12 664,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Arrête le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2020 à 12 664 € .
- -Charge M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à PALMAS D'AVEYRON,  
Le 25 février 2020

Le Président  
Jean-Paul PEYRAC